

A Montreuil, le 9 mai 2022
Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Compte-rendu du Groupe Technique Paritaire du 9 mai 2022.

Une réunion en **groupe technique paritaire (GTP)** s'est tenue pour avancer sur un cahier des charges des frais de santé. L'objectif étant de coller au plus près d'une cotisation à 1,48% du **PMSS (plafond mensuel de la sécurité social)**.

Si les organisations syndicales ont bien avancé, reste à connaître la position de l'UNIDIS, car si la volonté de la **FILPAC-CGT** est d'avoir une mutuelle qui couvre au mieux les salarié.es de la branche, la volonté de la branche patronale est plus d'avoir à payer le moins possible !

D'ailleurs, la question sur la possibilité d'être au-dessus des 1,48% du **PMSS** et avec quel plafond de la **FILPAC-CGT** reste à ce jour sans réponse.

La **FILPAC-CGT** constate à nouveau qu'il est plus facile de négocier dans des branches qui représentent des petites entreprises plutôt que dans des branches où les adhérents sont des grands groupes avec la volonté affichée d'en donner le moins possible aux salarié.es

Suite à l'annonce de l'UNIDIS d'un taux élevé d'arrêt maladie dans la branche, la **FILPAC-CGT** demande à la branche patronale d'inviter les grands groupes de réfléchir et de revoir leurs copies sur tout ce qui est organisation du travail car ce sont bien les organisations du travail qui sont à l'origine des nombreux problèmes de RPS donc de l'explosion des arrêts maladie.

Le collectif papier.